

COMPTE RENDU D'UNE SEANCE EXCEPTIONNELLE « CINÉ-DÉBATS CITOYENS »

Par Robert FLORES

Mardi 18 Juin 2024, à la demande des animatrices de l'EHPAD public « La Source » de Salernes, les CDC ont organisé, à 14h, au cinéma municipal La Tomette, une séance « humanité », avec la projection du film :



"UN P'TIT TRUC EN PLUS"

1^{er} long-métrage du réalisateur **Victor-Artus Solaro dit « Artus »**, 2024, durée 1h36.

Étaient présents des résidents des EHPAD d'Aups et de Vidauban, ainsi que des élèves de l'IME/ITEP St Barnabé à Sillans-la-Cascade. En tout, 92 personnes ont assisté à la séance.

Les résidents des EHPAD et surtout les jeunes de St Barnabé ont adoré le film (il fallait les entendre rire à chaque tirade plus ou moins salace...). En cadeau, pour les CDC, un jeune et la psychologue, Domitille Bouquin, nous ont offert deux témoignages- vidéos à découvrir sur le site www.cinedebatscitoyens.fr.

Dans ce film donc, une dizaine de comédiens amateurs en situation de handicap donnent la réplique à des acteurs professionnels, avec entre autres par Alice Belaïdi et Clovis Cornillac, apportant ce « p'tit truc en plus » qui avait pourtant rebuté certains producteurs frileux, selon Artus.

Synopsis :

« Pour échapper à la police, un fils et son père en cavale sont contraints de trouver refuge dans une colonie de vacances pour jeunes adultes en situation de handicap, se faisant passer pour un pensionnaire et son éducateur spécialisé.... Le début des emmerdes et d'une formidable expérience humaine qui va les changer à jamais ».

Une comédie populaire peut-elle changer le regard sur le handicap ?

Ce film a non seulement connu un très bel accueil au dernier Festival de Cannes, mais encore, il est en train d'exploser les records d'entrées au cinéma pour des films tels « Obélix et Astérix », ou « Dune », avec, au 31 mai, cinq millions d'entrées franchies.

Ce n'est pas le premier film à aborder la question du handicap ou de la différence, puisque des films comme « Le Huitième jour » (1996), avec Daniel Auteuil et l'acteur trisomique Pascal Duquesne, « Intouchables » (2011), avec Omar Sy et François Cluzet, « La famille Bélier » (2014), avec la chanteuse Louane, ou encore récemment « Hors norme » (2019) avec Vincent Cassel, l'avaient fait auparavant.

Mais s'agissant d'« Un p'tit truc en plus », ce film a des pouvoirs magiques, ou thérapeutiques, parce qu'en sortant de la salle, non seulement il donne la banane, mais des gens qui ne se connaissaient pas, se mettent à parler entre eux et à partager leurs émotions.

Ce film pourra-t-il changer le regard sur les problèmes qui handicapent notre quotidien ?

Concernant Cannes, Artus a raconté sur France Inter qu'aucune marque de luxe n'avait souhaité habiller les acteurs du film pour la montée des marches du Festival de Cannes. Selon lui, les marques avaient déjà prêté tous leurs costumes....., il a ajouté « que c'est toujours plus élégant pour une marque d'habiller Brad Pitt que de l'habiller lui et encore plus des acteurs en situation de handicap ». Le 13 mai, le groupe LVMH annonce vouloir faire des essais d'habillages avec les acteurs. Le lendemain, Kering, autre grand groupe international de vêtements, a déclaré également habiller le casting. Artus a également accepté la proposition de l'entreprise « Ouais et alors », portée sur l'inclusivité. Celle-ci leur a fourni des tee-shirts qui ont été portés sur la Croisette et lors d'interview.

Mais le chemin de l'intégration reste encore long. Par ex, lors de la montée des marches, Artus a dû porter l'un de ses comédiens, Sofian Ribes, qui se déplace au fauteuil roulant. La ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, Fadila Khattabi, a déclaré que ce n'était plus acceptable de voir ce genre d'images, que c'était une atteinte à la dignité de la personne que de devoir la porter jusqu'en haut ». Elle a ajouté

que « L'année prochaine, les marches devront être accessibles aux personnes en situation de handicap. Ça n'est pas à elles de s'adapter à la société, c'est à la société tout entière de s'adapter à elles ».

Il y avait, en 2021, 6,8 M de personnes handicapées en France.

Selon E. Dal' Secco, de <https://www.handicap.fr/> :

Il convient de noter que, dans le cadre du 1er comité interministériel du handicap du 16 mai 2024 à Matignon, sous la tutelle du 1^{er} Ministre Gabriel ATTAL, un Plan d'évolution a été doté d'1,5 milliard d'euros, comprenant 50 000 solutions nouvelles, promises d'ici 2030, « tournées vers l'insertion en milieu ordinaire, fournissant un accompagnement adapté, tout en réduisant les tensions dans les départements les moins dotés, notamment en Ile-de-France et dans les territoires ultra-marins ».

Quel calendrier ?

Dès l'automne 2023, des crédits ont été attribués aux agences régionales de santé (ARS). La ministre chargée des personnes handicapées, Fadila Khattabi, a installé, en décembre 2023, un comité national de pilotage de la transformation de l'offre qui se réunit deux fois par an pour suivre le travail engagé sur le terrain. Le prochain aura lieu en juillet 2024. L'ensemble des diagnostics territoriaux seront achevés au printemps 2024. Des appels à projets ont été lancés pour faire émerger une offre nouvelle dès cette année : l'Ile-de-France avec le plan Inclus'IDF 2030, la Normandie avec Norm'handi'cap et la région PACA avec PAC'Ambition. Pour l'Ile- de-France, 2 000 solutions sont ainsi déjà programmées.

Dans les temps ?

Le gouvernement se dit « dans les temps » même s'il consent qu'il doit « redoubler d'efforts pour être au rendez-vous sur tous les territoires ». Pour l'Unapei, les choses ne sont pas si fluides. Selon cette association dédiée aux personnes avec un handicap mental, il n'y a « pas de concertation, pas de transparence, pas de calendrier », assurant que « certains acteurs au sein des ARS ne sont même pas au courant » et déplorant des « situations très disparates d'une région à l'autre ». Elle ajoute que « les ouvertures porteraient davantage sur la finalisation de projets déjà en cours et l'extension de places dans des établissements existants plutôt que sur des créations ex nihilo ».

Des publics prioritaires.

Ce plan cible en priorité les personnes polyhandicapées, vivant avec des troubles du neurodéveloppement, les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les personnes handicapées vieillissantes, les jeunes adultes vivant en établissement pour enfants et les personnes avec un handicap psychique. Pour l'Unapei, l'urgence est de se préoccuper des « cas les plus complexes », liés pas seulement aux handicaps les plus lourds mais également au défaut de soutien. C'est par exemple le cas des enfants confiés à l'ASE, dont 30% seraient en situation de handicap sans qu'ils ne soient forcément identifiés, laissant ses professionnels, non formés à ce public, particulièrement démunis.

Les cas complexes sur la touche ?

L'association observe que son accompagnement s'oriente à l'avenir vers ces cas les plus complexes avec néanmoins des budgets inadaptés à des profils qui exigent des renforts en moyens humains. L'Adapei 69, par exemple, historiquement ciblée sur ce public, n'a plus l'étayage professionnel et technique suffisant pour prendre en charge certains résidents, par exemple des personnes autistes sévères lors d'épisodes de crise alors même que la psychiatrie, en crise elle aussi, répond aux abonnés absents. Face à l'urgence, « Le défi des situations complexes », c'est justement le thème du Congrès annuel de l'Unapei organisé du 12 au 14 juin à Tours, où seront présentées des solutions innovantes comme un dispositif pour enfants polyhandicapés en Bourgogne.

Pénurie de personnel.

Reste un point critique... La pénurie de personnels sans précédent qui alimente depuis trois ans, une crise profonde dans le « secteur des métiers de l'humain ». Dans le Loiret, une unité de l'Unapei dédiée a vu démissionner six de ses neuf salariés à cause de la trop grande pénibilité du travail et de salaires insuffisants. 50 000 solutions de plus quand 50 000 salariés manquent à l'appel ?